

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 octobre 2015

PLFSS POUR 2016 - (N° 3106)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 119

présenté par

Mme Maréchal-Le Pen et M. Collard

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 14, insérer l'article suivant:**

Le Gouvernement remet au Parlement, avant le dépôt du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2017, un rapport sur les dysfonctionnements du régime social des indépendants.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Depuis la création du RSI en 2006, de graves dysfonctionnements ont un impact sur l'activité des artisans et des petits chefs d'entreprise, certains ayant été contraints de cesser leurs activités.

Les mesures d'urgence mises en œuvre ne répondent pas à la nécessaire refonte globale du régime des indépendants. Un rapport du gouvernement doit apporter rapidement les solutions pour pérenniser le financement de la protection sociale des indépendants par la réduction des coûts de fonctionnement et la recherche d'une solution alternative de financement.